



DIR/2407

Paris, le 25 juillet 2023

A l'attention de tous les adhérents Cocktail et  
Amue ayant une mission de formation

Affaire suivie par : [direction@amue.fr](mailto:direction@amue.fr)

**Objet : Appel de fonds - financement du Projet PC-SCOL Pégase**

Mesdames, Messieurs,

Le projet PC-SCOL pour la gestion de la formation et de la vie de l'étudiant représente un enjeu majeur de modernisation pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). Même si le cadre de réalisation de ce projet est connu, il nous paraît important de rappeler les principes directeurs de sa construction :

- Ouverture du code et logiciel libre
- Fédération des acteurs de l'ESR comprenant l'association Cocktail et l'Amue en co-construction avec les établissements (au lieu de marchés passés avec des cabinets de conseil)

Depuis son lancement en 2017, les adhérents de l'Amue et de l'association Cocktail se sont fortement impliqués dans ce projet, en apportant leur expertise métier et en mettant à disposition des équipes de développement et de co-administration.

Une cinquantaine d'établissements sont en cours de déploiement, et les co-constructeurs, qui méritent d'être ici salués, sont Aix-Marseille Université, Nantes Université et l'Université de Strasbourg.

A ce jour, le retard sur les délais de construction est estimé à deux ans. Les raisons en ont été largement partagées avec la direction générale de l'association Cocktail, le président du Conseil d'Administration de l'Amue et les adhérents dans les différentes instances de dialogue. Mise à part la situation inédite engendrée par la crise sanitaire, ces raisons ne sont pas extérieures à la communauté de l'ESR que nous constituons ensemble : la construction de Pégase et son exploitation au sein des établissements de l'ESR présentent l'avantage d'être adaptées à notre contexte et globalement moins coûteuses qu'avec des cabinets de conseil mais conduit à devoir gérer collectivement les aléas du projet qui sont de notre responsabilité commune.



Dès mars 2023, un premier plan d'actions et de renforcement a été mis en place :

- Evolution de la gouvernance du projet
- Consolidation du lien Amue/Cocktail
- Mise en place d'un Codir mensuel
- Mise en place d'un Codir élargi trimestriel avec la représentante de la DGESIP
- Mise en place de réunions avec les établissements co-constructeurs toutes les 6 semaines
- Repositionnement du rôle du Copil vis-à-vis de la feuille de route et participation plus importante des établissements
- Organisation d'une table ronde le 23 mai 2023
- Travail de priorisation en cours avec les établissements déjà impliqués en vue d'engagements fermes sur les prochains livrables de la solution

Sur le plan financier, les dépenses sont également plus importantes que prévu.

En effet, l'Amue continue à investir sur ses fonds propres à hauteur de 4 millions d'euros en 2023, alors que les coûts de construction devaient initialement s'arrêter en 2022.

S'ajoutent des besoins en maintenance et en évolution supplémentaires sur les outils destinés à être remplacés par Pégase.

En parallèle, les recettes relatives aux cotisations Pégase font défaut, les établissements engagés reportant la mise en production, tardant voire refusant de contractualiser, ce qui retarde la facturation.

Quant aux recettes Apogée, elles seront moindres en 2023, en raison du dispositif de transition Apogée-Pégase amenant à une réduction des redevances pour ceux qui avaient ce produit.

Le manque à gagner est estimé à 4 M€ sur deux ans.

Cette situation place l'Amue, qui supporte la totalité de la trésorerie du projet, dans une situation financière déficitaire. Une alerte a été effectuée auprès de son Conseil d'Administration et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par courrier dès le mois de mars 2023.

Différentes options ont été discutées avec toutes les parties prenantes, notamment lors de l'Assemblée Générale de l'Amue du 8 juin 2023.

Le Conseil d'Administration de Cocktail du 21 juin et celui de l'Amue du 29 juin 2023 ont confirmé qu'il était désormais indispensable de couvrir financièrement l'accompagnement des établissements quelle que soit la durée de leur déploiement.

En premier lieu, il est donc demandé à l'ensemble des établissements engagés dans le projet de régulariser leur situation contractuelle et de s'acquitter de leurs contributions à ce titre.

En effet, il convient de rappeler que, à la différence du système habituel de double redevance (RDD pour le déploiement et de RAM pour l'exploitation), les cotisations PEGASE sont uniquement destinées à couvrir de manière indifférenciée la construction, le déploiement et l'ouverture du service et ne sont pas en lien avec la livraison d'une solution finalisée.

En second lieu, pour consolider la situation du projet et celle de l'Amue en tant que porteur financier de la trésorerie du projet, nous lançons par la présente un appel à cotisations anticipé auprès de l'ensemble de la communauté, tant des établissements aujourd'hui engagés que ceux qui seront demain les utilisateurs de cette solution.



Le principe en a été discuté avec France Universités, avec les tutelles et en Assemblée Générale du 8 juin 2023 et il aboutit aux conclusions suivantes :

- L'appel à cotisations anticipé vise les établissements **volontaires**, nul n'est contraint de contribuer par ce canal extraordinaire
- Les établissements peuvent le calibrer **comme ils l'entendent** (un an de cotisation ou plus, jusqu'à 3 ans maximum)
- Les cotisations étant versées de manière anticipée, elles **ne donneront évidemment pas lieu à facturation pour les exercices budgétaires suivants**
- Lorsqu'elles couvrent plusieurs années, **seules les cotisations rattachables à l'exercice impacteront votre résultat de l'année**, les autres étant des charges constatées d'avance

Comme vous le savez, actuellement la direction du budget observe de près les fonds de roulement disponibles dans certains de vos établissements – sans en contester la pertinence, afin de financer d'autres politiques publiques prioritaires – nous ne pouvons que souligner l'intérêt, pour la communauté de l'ESR, de soutenir le projet PEGASE plutôt que de laisser partir ces financements vers d'autres services publics que celui auquel nous sommes, tous ensemble, si attachés.

Nous remercions ceux qui souhaitent apporter leur soutien à ce projet ambitieux, novateur et souhaité par tous, de nous contacter avant le 30 septembre 2023, en écrivant à l'adresse suivante :

Contact: [simon.larger@amue.fr](mailto:simon.larger@amue.fr)

Les retours seront présentés en Conseil d'Administration de l'Amue le 12 octobre 2023.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**Simon LARGER**  
Directeur de l'Amue

**Gilles MISSUD**  
Directeur général de l'association Cocktail